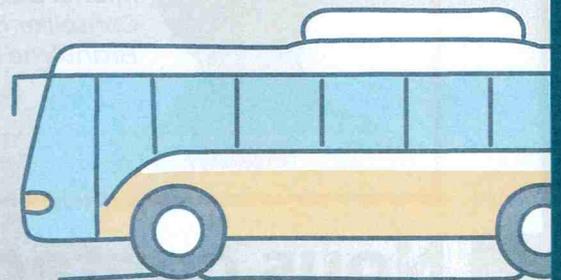


GUIDE DES MOBILITÉS

DRONNE ET BELLE

2024-2025

*Se déplacer sur
le territoire*



SOMMAIRE

En transports en commun

- 1. Lignes régulières de cars 4
- 2. Transports scolaires 5

En voiture

- 1. Covoiturage 6
- 2. Mobilités électriques 7

- À pied, à vélo 8

Services mobiles

- 1. Navettes 9
- 2. Locations solidaires 9
- 3. Info Jeunes Nomad 9

Un coup de pouce financier ? 10

- 1. La carte solidaire 10
- 2. Aides France Travail 10
- 3. Bon carburant 10
- 4. Aides au permis de conduire 10

Des difficultés à se déplacer ? 11

- 1. La carte Mobilité Inclusion 11
- 2. Services du CIAS Dronne et Belle 11
- 3. Chèques « Sortir plus » de l'AGIRCO-ARRCO 11

En transports en commun

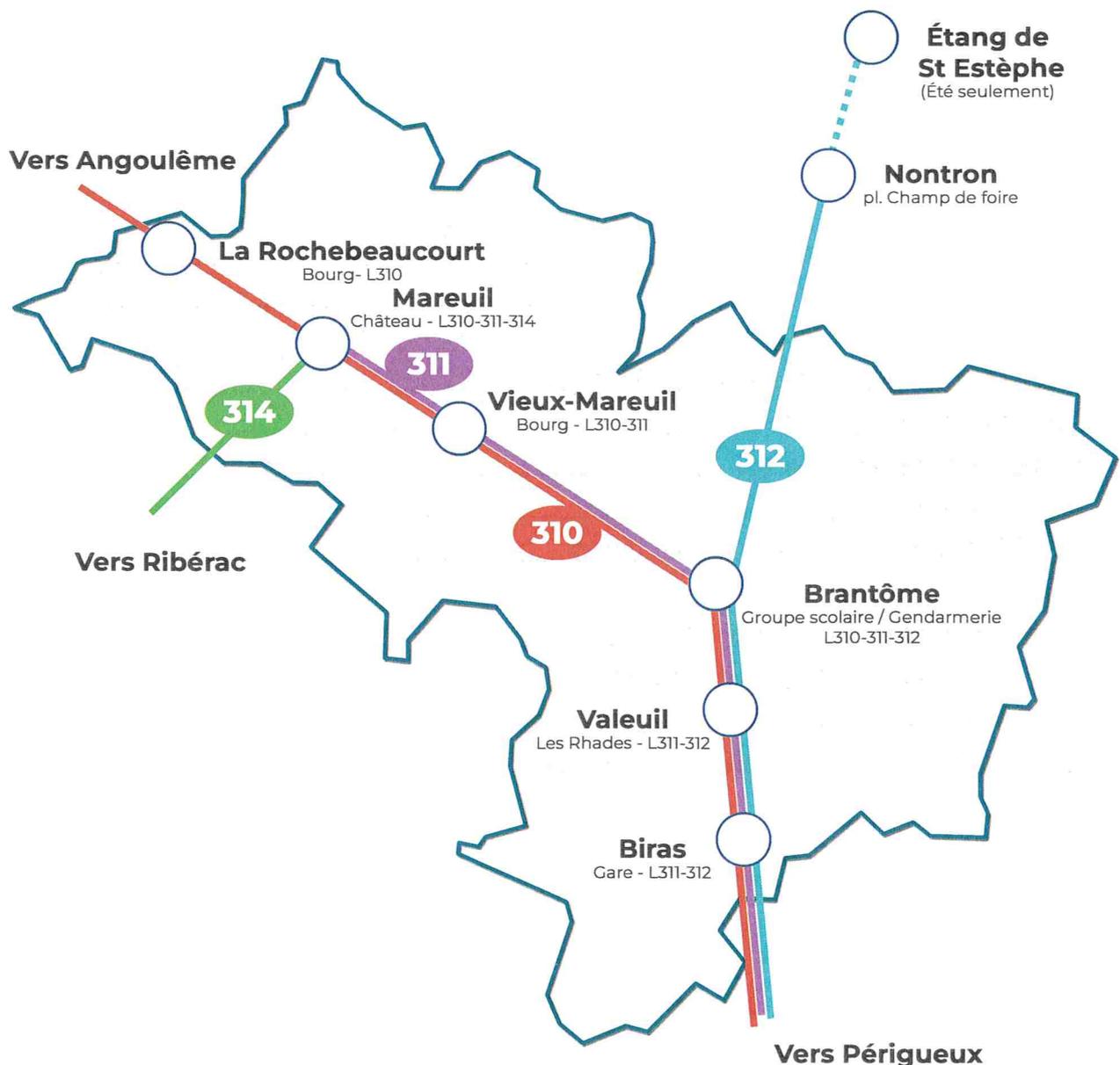
1 - Lignes régulières de cars

- 310 - Périgueux-Angoulême :**
3 passages par jour et par sens
(calés sur les horaires TGV vers Paris, sauf les dimanches et jours fériés - 1 passage)
- 311 - Mareuil-Périgueux :**
1 aller le lundi matin vers Périgueux
1 retour le vendredi soir vers Mareuil
- 312 - Nontron-Périgueux :**
1 à 2 passages par jour - aller vers Périgueux le matin, retour l'après-midi et le soir vers Nontron
- 312 - Nontron - Etang de Saint Estèphe**
circule uniquement en été - ligne estivale
- 314 - Mareuil-Ribérac :**
1 passage par jour et par sens (en transport à la demande pendant les vacances)

Retrouvez les horaires sur :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

0970 870 870 (non surtaxé)



Restez informé des modifications, perturbations et autres informations importantes concernant la circulation des transports :
Abonnez-vous au service Info Trafic
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/articles/info-traffic-et-abonnement>



Comment acheter mon ticket ?

Pour acheter un ticket, vous pouvez vous adresser directement au chauffeur ou à l'Office de Tourisme (OT) de Brantôme en Périgord, aux horaires d'ouverture de l'OT (uniquement carnet 10 trajets - tarif jeunes). Vous pouvez aussi acheter votre ticket directement via l'application Ticket Modalis.



€

Tarif normal :
 2,50 €/ trajet
 4,50 € l'A-R (1 jour)
 20 € les 10 trajets

Tarif jeunes (-28 ans) :
 10 €/ 10 trajets

Le saviez-vous ?

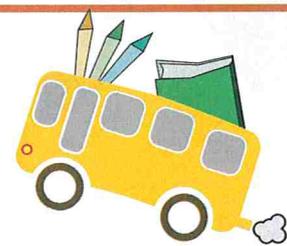
L'employeur peut rembourser jusqu'à 75% du coût de l'abonnement aux transports publics de ses salariés, soit + 25% par rapport au seuil légal obligatoire, fixé à 50%.

2 - Transports scolaires

Inscription auprès de :

**SECTEURS BRANTOMOIS
 ET CHAMPAGNACOIS
 CCDB
 05 53 03 83 55**

**SECTEUR MAREUILLAIS
 Syndicat Mixte Scolaire du
 Mareuillais (les jeudis matins)
 05 53 56 31 39**



Inscription en ligne :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



Le saviez-vous ?

Sous certaines conditions, les usagers tout public peuvent emprunter les lignes de transport scolaire pour des déplacements réguliers. La demande doit auparavant être validée par les services concernés.
<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/les-offres/cars-voyager-sur-une-ligne-de-transport-scolaire>

En voiture

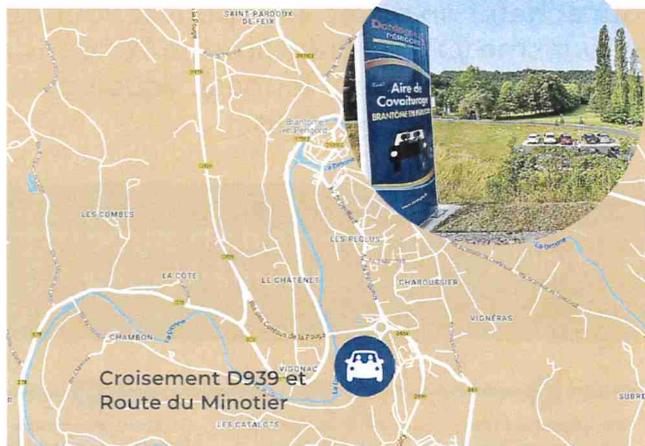
1 - Covoiturage

- **Aires départementales de covoiturage** : Mareuil en Périgord et Brantôme en Périgord

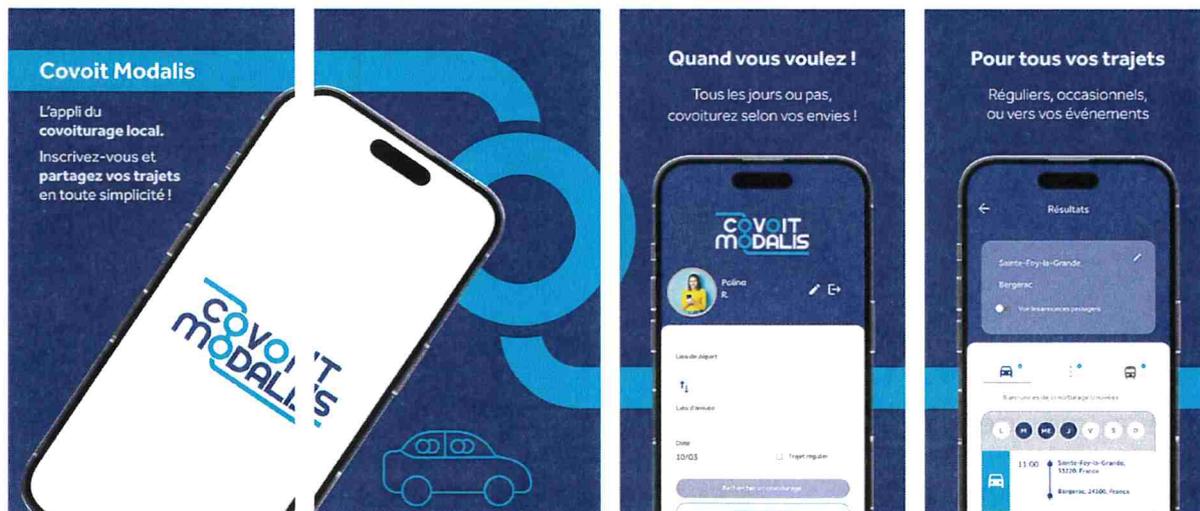
À Mareuil : 16 places



À Brantôme : 27 places



- **Plateforme de covoiturage en Nouvelle-Aquitaine** : Covoit Modalis



Le saviez-vous ?

Le Forfait Mobilités Durables

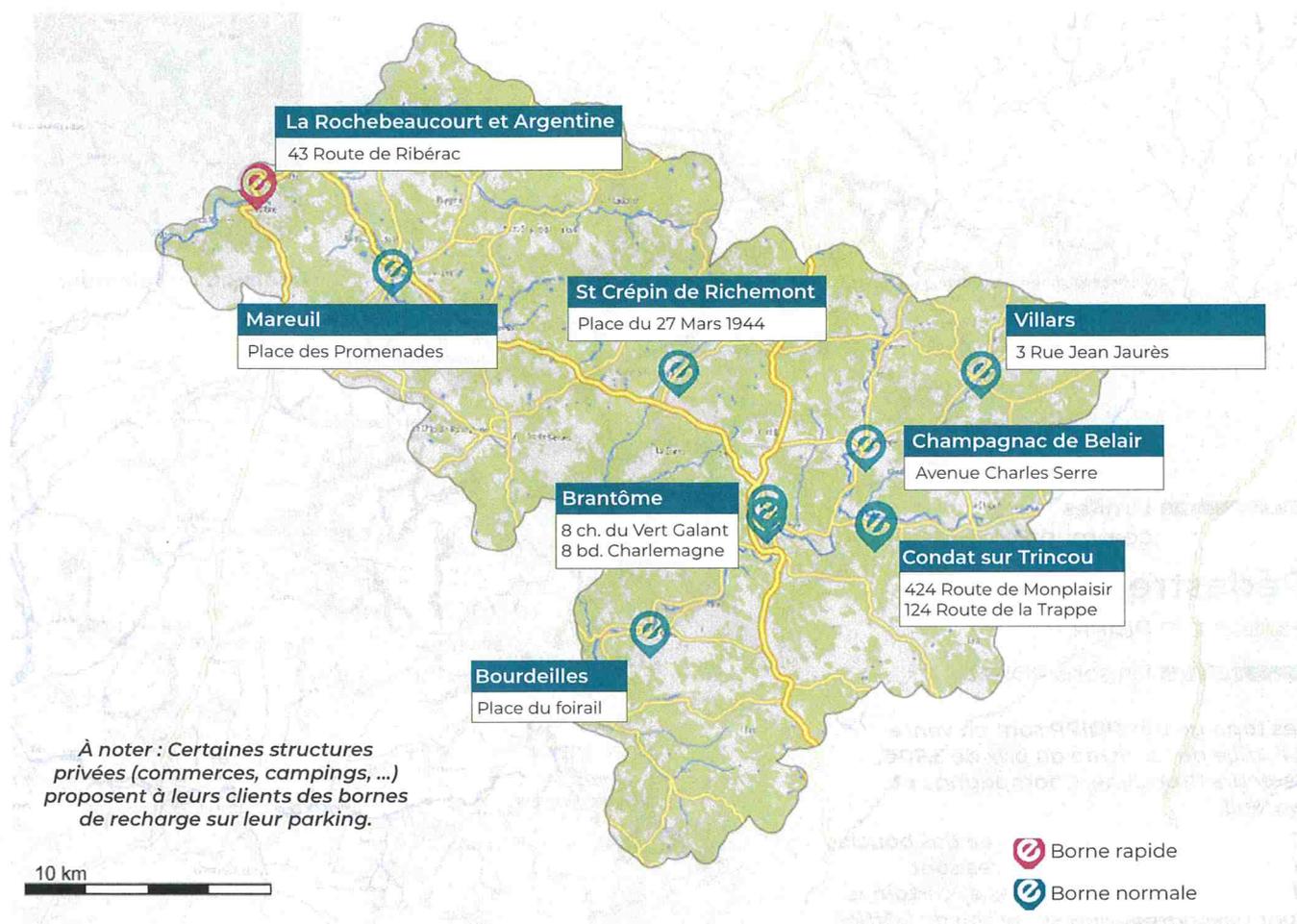
Votre employeur peut mettre en place le forfait mobilités durables (FMD) pour soutenir financièrement vos déplacements domicile-travail effectués en covoiturage, vélo ou car. L'aide peut aller jusqu'à 800€ par an pour un salarié du privé en étant exonéré d'impôts et de cotisations sociales, si cumul avec un abonnement de transport en commun. Pour les agents de services publics, l'aide peut aller jusqu'à 300 euros par an et par agent, exonéré d'impôt.

Avec le Forfait mobilités durables,
**EMPRUNTEZ TOUJOURS LES MODES
DE TRANSPORT LES PLUS ADAPTÉS !**



2 - Mobilités électriques

Carte des bornes de recharge - Réseau public  **mobivo**
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine



Comment se raccorder au réseau Mobive ?

Téléchargez l'application smartphone « Mobive Evolution » ou scannez le QR code présent sur la borne pour payer la recharge unitaire.

Vous pouvez également commander un Pass Mobive (18€/an) pour bénéficier d'un tarif préférentiel à chaque recharge.

Plus d'informations sur :
<https://mobive.fr/>



Le saviez-vous ?

L'aide au leasing électrique

La première vague du dispositif a pris fin le 14 février 2024. Une nouvelle vague devrait ouvrir en 2025. Plus d'informations sur : www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/faq-mon-leasing-electrique



Aides à la conversion

Prime à la conversion et bonus écologique

En fonction du revenu fiscal de votre foyer, vous pouvez prétendre à ces deux aides pour l'achat d'un véhicule électrique.

Les demandes sont à faire en ligne.

Prime à la conversion :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36848

Bonus écologique :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36844

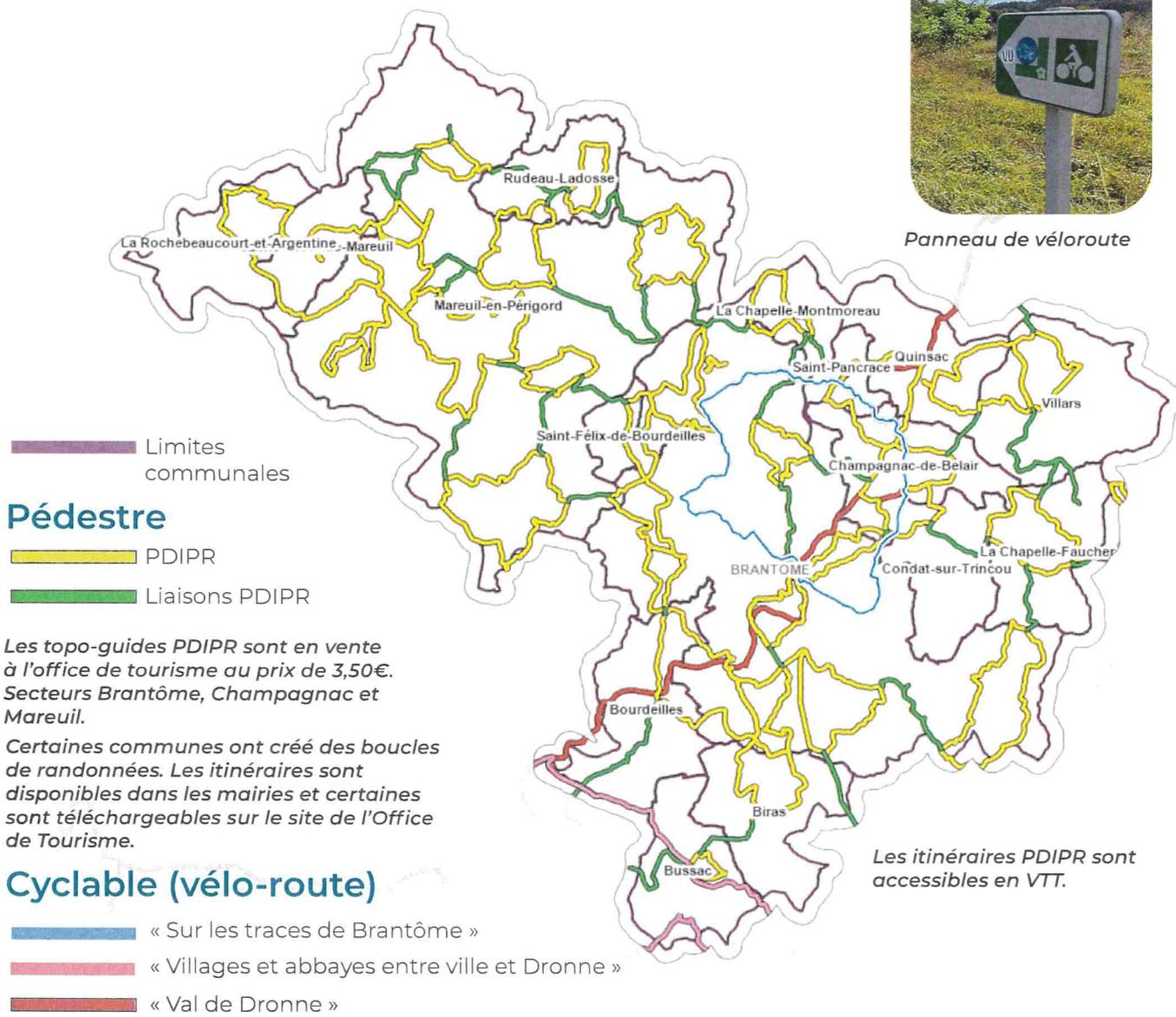


À pied, à vélo, ...

Itinéraires marche et vélo



Panneau de véloroute



Les itinéraires PDIPR sont accessibles en VTT.

— Limites communales

Pédestre

— PDIPR

— Liasons PDIPR

Les topo-guides PDIPR sont en vente à l'office de tourisme au prix de 3,50€. Secteurs Brantôme, Champagnac et Mareuil.

Certaines communes ont créé des boucles de randonnées. Les itinéraires sont disponibles dans les mairies et certaines sont téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme.

Cyclable (vélo-route)

— « Sur les traces de Brantôme »

— « Villages et abbayes entre ville et Dronne »

— « Val de Dronne »

L'outil pratique



Geovelo est une application gratuite qui vous permet de trouver les itinéraires à vélo les plus adaptés à votre besoin : du plus rapide au plus sécurisé.

Elle inclut un système de guidage en temps réel. Rendez-vous sur geovelo.fr ou téléchargez l'appli.

Aides à l'achat

Au niveau national, deux aides à l'achat d'un vélo existent, éventuellement cumulables entre elles : le bonus écologique et la prime à la conversion.

Retrouvez les infos sur [www.service-public.fr / Thème Transports - Mobilité / Mesures antipollution](http://www.service-public.fr/Thème Transports-Mobilité/Mesures antipollution)



Services mobiles

1 - Navettes



Service Enfance-Jeunesse CCDB :

Sur inscription (en même temps que l'activité) les accueils de loisirs (ALSH), l'accueil jeunes (AJ) de Mareuil en Périgord et l'espace jeunes (EJ) de Brantôme en Périgord proposent un service de navettes pour emmener les enfants aux activités en extérieur.

Tarif en fonction du quotient familial.

Contacts :

ALSH Mareuil : 05 53 60 71 46 - ALSH Brantôme : 05 53 05 83 17

AJ Mareuil : 06 07 28 28 43 - EJ Brantôme : 06 46 91 93 07

Espace socioculturel le Ruban Vert :

Pour les adhérents de l'association, le Ruban Vert propose des navettes gratuites pour se rendre aux différentes activités proposées.

Contacts :

Brantôme en Périgord : 05 53 35 19 81 - Mareuil en Périgord : 05 53 56 74 70



2 - Locations solidaires

Le service Enfance-Jeunesse CCDB

Sur réservation préalable, le service prête gratuitement ses minibus aux associations locales les soirs et weekends lorsqu'il n'est pas utilisé. Obligation de refaire le plein.

Espace socioculturel le Ruban Vert

Le Ruban Vert prête gratuitement son minibus de 9 places aux associations locales lorsqu'il n'est pas utilisé. Obligation d'adhésion au Ruban Vert et de refaire le plein.



AFAC 24

Il est possible de louer un scooter de l'AFAC 24 pour 1 mois renouvelable maximum 5 fois au prix de 50€ par mois. Réception auprès de l'association ALAIJE 24 à Brantôme.

Conditions :

- Sur prescription d'un travailleur social (assistant social, mission locale, France Travail...);
- Être bénéficiaire du RSA ou avoir -26 ans ;
- Nécessiter de se rendre sur un lieu d'emploi ou stage (en Dordogne seulement) ;
- Fournir une caution de 200 euros (espèce ou chèque).

Contact : 05 53 09 03 15.

3 - Info Jeunes Nomad

L'«IJ Nomad» va à la rencontre des jeunes de 15 à 30 ans en Dronne et Belle, mais aussi là où ils se trouvent en période scolaire (lycée de Nontron, MFR Thiviers...).

Pourquoi ? Apporter de l'information au plus près des jeunes et de leurs familles, faciliter leur accès aux droits, répondre aux difficultés de mobilité de certains jeunes et initier un premier contact avec les jeunes pour les orienter vers la Structure Info Jeunes à Brantôme.

Contact : 06 46 91 93 08



Un coup de pouce financier ?

1 - La carte solidaire



La Carte Solidaire permet de voyager à bord des trains et cars régionaux de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80% qui s'applique sur le billet unitaire au tarif normal (soit 0,40€ par trajet). La Carte Solidaire est

réservée aux personnes domiciliées en Nouvelle-Aquitaine qui ont un quotient familial inférieur à 960 € ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) ou réfugiés réinstallés ou les titulaires d'une autorisation de séjour au titre de la protection temporaire.

La carte est nominative, gratuite, valable un an. La demande se fait par téléphone (N°Cristal : 0969 36 89 11) ou en ligne sur : www.cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr



2 - Aides France Travail



Lors du premier mois de reprise d'un travail, France Travail peut prendre en charge vos frais de déplacement, repas et hébergement si votre nouvel emploi est situé à plus de 60 km aller-retour de votre domicile.

Contact : 09 72 72 39 49.

3 - Bon carburant

Sur demande d'un assistant social et après étude par la commission du CIAS, une aide à l'achat de carburant peut vous être attribuée. Son montant maximum est de 55 € par foyer et par an.

Contact : 05 53 05 77 14



4 - Aides au permis de conduire

Aides au niveau national

Plusieurs dispositifs nationaux d'aides au financement du permis de conduire existent (permis à 1 euro, fonds d'aide aux jeunes, bourse au permis de conduire...) et s'adressent à différents publics : jeunes, apprentis, demandeurs d'emplois, salariés...

Pour les connaître, rendez vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13609>

Aides au niveau local

Une aide pour les jeunes de 17 à 25 ans diplômés de la filière professionnelle ou agricole en insertion professionnelle est proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le montant de l'aide régionale est en fonction des ressources fiscales et peut atteindre 1200€.

Pour plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

Contacts :

Pour les - de 25 ans : Info Jeunes Dronne et Belle - 06 46 91 93 08
infojeunes@dronneetbelle.fr

Pour les + de 25 ans : France Travail - 3949 - ou prendre contact avec votre conseiller



Des difficultés à se déplacer ?

1 - Carte Mobilité Inclusion

La carte mobilité inclusion (CMI), une seule carte déclinable pour 3 situations : Invalidité, priorité et stationnement. La CMI stationnement permet de se garer gratuitement. La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.



- Elle peut être attribuée pour une durée temporaire (1 à 20 ans) ou à titre définitif.
- Elle est gratuite (attention : si la carte est perdue, volée ou abîmée, vous devrez payer 9€ pour son remplacement).
- Si vous possédez encore l'une des anciennes cartes (carte d'invalidité ou de priorité, ou carte européenne de stationnement), elle reste valable jusqu'en 2026 ou jusqu'à sa date d'expiration. Vous pouvez également demander son remplacement par la CMI.



Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

2 - Services du CIAS Dronne et Belle

En fonction du degré de perte d'autonomie, le CIAS propose à ses adhérents :



- **La navette du service AAA** (Accompagnement Assistance Animation) : accompagnement collectif (mini-bus à jour et à horaires fixes) pour : rendez-vous médicaux, transport sur le marché de Brantôme en Périgord, transport jusqu'aux supermarchés ou sorties shopping à Périgueux, accompagnement sur des lieux d'animation ou de rencontre tels que le club du 3ème âge, les journées à thème de maisons de retraite, la bibliothèque, des ateliers de prévention, etc.

- **Le service d'aide à domicile** : accompagnement individuel pour aller faire ses courses, aller chez le médecin, se rendre dans les commerces...

Contact : 05 53 05 77 14

3 - Chèques « Sortir plus » de l' AGIRC-ARRCO

Vous avez plus de 75 ans et êtes en situation de fragilité (isolement, âge, difficultés pour vous déplacer) ? Vous souhaitez faire des courses, rendre visite à des amis ou à la famille, aller chez le coiffeur, au restaurant, faire une promenade, aller chez le médecin... ?

Pour toutes ces sorties de la vie quotidienne, vous pouvez être accompagné par une personne de confiance.

Ce dispositif d'accompagnement est entièrement pris en charge par la caisse de retraite (dans la limite d'un plafond fixé chaque année), sans condition de ressources.

Contact : 0 971 090 971 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, hors jours fériés). Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17302>

